RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises
DGPE

PARI MUTUEL URBAIN
30 DEC. 2024
PRÉSIDENT 051

A Paris, 17 DEC. 2024

P/ Le Directeur Général de la Performance économique et environnementale des Entreprises

à
Monsieur Richard Viel
Président du conseil d'administration
du Pari Mutuel Urbain
[redacted]

Objet : désignation par le ministère chargé de l'agriculture d'un administrateur représentant l'État au conseil d'administration du PMU.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 29 du décret n°97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, je vous informe que le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, désigne, au titre d'administrateur représentant l'État au conseil d'administration de votre groupement, M. Christophe MOREL, adjoint à la sous-directrice de la filière forêt-bois, cheval et bioéconomie, en remplacement de M. Pierre TRIBON.

Par ailleurs, M. Christophe MOREL est désigné comme membre de tous les comités rapportant au conseil d'administration, au titre des administrateurs représentant l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le directeur général adjoint de la performance
économique et environnementale des entreprises
Chef du service développement des filières et de l'emploi
[redacted]

DGPE
[redacted]